

Affaires Culturelles

REF : DAC2013009

Signataire : NL/HR

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association
"Les Frères Poussières"**

EXPOSE :

L'association a développé dans la ville d'Aubervilliers un grand nombre de projets, dans une forte dynamique d'ancrage local et avec la volonté d'une dimension participative pour chacun des événements programmés. Ce développement n'a pu être accompagné financièrement par la Ville durant l'exercice 2013 et s'est trouvé en décrochage important avec l'absence de financement du CUCS et de l'appel à projet Animation sociale des Quartiers Ile de France.

Dans ce contexte, il est envisagé l'apport d'une subvention exceptionnelle par la Ville, qui permettra de tenir compte des éléments suivants :

- l'importance aujourd'hui acquise du Théâtre de Frères Poussière, au cœur de la Ville, qui constitue un lieu complémentaire des équipements culturels institutionnels présents sur le territoire
- l'impact effectif des actions de l'association sur la ville (Lanternes, théâtrothèque, bals, open théâtre)
- le développement des activités de l'association accentuée à la rentrée 2013 : démarrage des ateliers ruche numérique et animation d'ateliers périscolaires, assemblée générale publique le 27 septembre, déambulation des lanternes le 12 octobre, Conférences Bouchon, ateliers de sérigraphie, etc.
- l'engagement fort du projet de rénovation du lieu pour l'ouverture d'un lieu artistique et culturel et le développement des activités liées : accueil d'équipes artistiques en résidence, accueil d'associations pour la co-organisation d'événements (les dimanches qui dansent, soirée jeux, repas Auber Babel, etc.), programmation artistique, organisation d'ateliers de transmissions, mandatement d'une équipe d'architectes pour la réalisation des relevés et de l'étude préparatoire

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association «Frères Poussières » à hauteur de 5 000 euros.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2013009

Signataire : NL/HR

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association "Les Frères Poussières"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L 1611-4, L 2313-1-1, L 2251-3-1,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'association « Frères Poussière » et ses multiples projets développés sur le territoire,

Considérant la fragilité financière de la structure compte tenu d'un repli important des financements externes,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Frères Poussières » à hauteur de 5 000 euros pour équilibrer le budget de l'association sur l'exercice 2013

DIT que cette subvention sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

| service | Chapitre/opération | article | Fonction | Code action |
|---------|--------------------|---------|----------|-------------|
| 705 | 65 | 6574 | 33 | POUSSIER |

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER